

INFOREAU

Le Bourg - Villaroche - Le Plessis-Picard - Ourdy - Eprunes - Galande



■ URBANISME

Projet de « la Ferme des Saints Pères »

PAGE 6

■ La Vie à Réau	Page 3	■ La Vie à l'école	Page 12
■ Urbanisme	Page 6	■ La Galerie des Portraits	Page 14
■ La Vie Associative	Page 7	■ Action Sociale	Page
■ Quoi de neuf à Sénart?	Page	■ Le Carnet de Réau	Page
■ Brèves	Page	■ Réau Pratique	Page 17



ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

AUZET Alain, *Maire*

BA IDRISSE Farid,

Conseiller Municipal

BOEY Christian,

Conseiller Municipal

HERMABESSIÈRE Vincent

Service urbanisme et travaux

PADUA Elisabeth,

Maire-Adjointe

PERCET Patricia,

Secrétaire Sce Communication

REGANHA Maria, *Con-*

seillère Municipale,

Les membres bénévoles du

Comité de Rédaction :

PERREAU Françoise

DAGUET Christiane

LE COMITÉ DE RÉDACTION DE



Le comité de rédaction est un regroupement de personnes bénévoles qui se réunit pour réaliser un bulletin municipal.

Il est ouvert à tous les habitants.

Vous avez des idées, vous souhaitez vous investir et participer pour écrire des articles, réaliser des interviews,

REJOIGNEZ-NOUS

**LIBERTÉ
FRATERNITÉ**

PAIX

BIEN VIVRE ENSEMBLE

LAÏCITÉ

ÉGALITÉ

RESPECT ENTRE VOISINS

COURTOISIE



Alain AUZET

Maire de Réau

LA VIE À RÉAU

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Afin d'écouter davantage les jeunes de la commune, la municipalité a souhaité mettre en place un Conseil Municipal de Jeunes.

Ce conseil sera composé d'enfants âgés de 10 à 16 ans.

Il aura pour vocation de formuler des propositions qui seront ensuite soumises au Conseil Municipal.

Il sera encadré par quatre conseillers municipaux.

Ils seront conviés à toutes les cérémonies communales.

Un(e) jeune Maire sera élu (e) par ce Conseil.

Afin de composer ce conseil, un formulaire de candidature est annexé à ce numéro d'INFO RÉAU.

Ce formulaire, une fois rempli, est à remettre en Mairie.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

100 ans après le début de la première guerre mondiale, Monsieur le Maire a tenu lors de son discours à rappeler les combats qui se sont déroulés en Seine-et-Marne.

Dès septembre 1914, la rapide percée allemande met en danger Paris. Le général JOFFRE organise alors l'acheminement des renforts vers le front aux alentours de Meaux.

Le 3 septembre, ce sont les troupes anglaises que l'on voit en premier à la Ferté-sous-Jouarre. La présence des Anglais redonne confiance à la population française. Malgré l'énergie qu'ils déploient, les forces allemandes poursuivent leur avancée. La ville est alors envahie, rançonnée, pillée, et les matières premières réquisitionnées (10.000 kilos de pain, 30.000 kilos de farine, 1.000 kg de café, 60.000 kilos de foin et d'avoine, 5.000 litres de vin), plongeant la population dans la terreur.

Le 5 septembre, les tirailleurs marocains ont attaqué le bois du Télégraphe près de Penchard. Ils subissent de lourdes pertes, avant un affrontement général sur les plateaux découverts de Barcy à Chambry. Six régiments français s'acharnent à déloger les allemands des hauteurs de Varredes. La 5ème division y est anéantie et le 246ème régiment d'infanterie de Fontainebleau perd 632 hommes.

Le 9 septembre, à 19h, la Ferté-sous-Jouarre est libre. Les villages, les fermes alentours brûlent. Cette victoire sera baptisée «la Bataille de la Marne».

Cette bataille aura uni dans les mêmes douleurs et les mêmes drames, les français, les britanniques, les marocains et les allemands. Elle aura, au total, en cinq jours, causé près de 25.000 morts.



LA VIE À RÉAU

Les monuments aux morts sont avant tout une tentative pour donner un sens à la mort de 1,3 million de jeunes hommes sur les champs de bataille de la grande guerre. De 1918 à 1925, 30 000 monuments sont construits en France. Entre 1919 et 1922, on compte en moyenne trois inaugurations par jour. Par la loi du 25 octobre 1919, l'Etat propose à toutes les municipalités désireuses de faire construire un monument aux morts, des subventions établies, en fonction du nombre de morts dans la commune et de ses ressources.

L'idée est d'ériger tous ces morts en martyrs héroïques sacrifiés pour la nation. Le statut de « mort pour la France » est introduit par la loi dès 1915. Son attribution a une grande importance pour la famille du disparu : elle ouvre droit aux pensions pour les veuves et au statut de pupilles de la nation pour les orphelins. Ladite mention est inscrite sur la grande majorité des monuments aux morts.

Pour la première fois, on nomme les victimes, on leur accorde une identité propre de soldat et d'homme. Ces longues listes de noms gravées sur la pierre des monuments identifient de façon exhaustive, individuelle et nominative chaque mort au combat et, parallèlement, l'énumération de la liste à chaque 11 novembre est une commémoration collective.

La commune de Réau a fait appel au sculpteur Henri Désiré Gauquié (1858-1927) pour la réalisation de son monument aux morts, inauguré le 25 juin 1922. Son nom est inscrit discrètement sur le côté droit de l'édifice. Il a été l'élève de l'Académie de Valenciennes. Il obtient une bourse départementale qui lui permet de poursuivre ses études artistiques à l'École des beaux-arts de Paris dans l'atelier de Jules Cavelier.

On lui doit plusieurs monuments publics, la plupart obtenus par concours et exécutés en collaboration avec l'architecte Henri Guillaume. Il est, en outre, le sculpteur en 1899, des « Enfants au candélabre » en bronze, du [pont Alexandre-III](#), ainsi que du : « Monument aux Soldats du canton de Sémur (1870-1871) » à Sémur-en-Auxois en 1909.

Henri Gauquié est nommé chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre des Palmes académiques. Il est inhumé à Paris au cimetière du Père-Lachaise.



Collection privée d'une habitante de Réau

INFO CHOUETTES...

Le lundi 22 décembre 2014, l'association Chevêche 77 est venue sensibiliser quelques Réaltais à la préservation des chouettes, des hiboux et à leur rôle pour l'équilibre de l'écosystème.

Cette association de protection de la nature est située à Pringy. Elle est spécialisée dans l'observation, la sauvegarde et les conseils d'installation de nichoirs pour les oiseaux.

Certains Réaltais ayant croisé l'"Effraie des Clochers", nous avons voulu en avoir confirmation afin de connaître la bonne marche à suivre pour protéger au mieux les espèces présentes sur notre commune.

Une première étape consistera à identifier les sites de nidification des rapaces. Si vous voyez des chouettes ou hiboux sur le territoire communal, vous pouvez nous faire connaître le lieu et l'espèce identifiée (ou un descriptif le plus précis possible : taille approximative, couleur du plumage) à l'adresse mail suivante:

coiffiergaelle@gmail.com

Nous vous tiendrons informés d'ici quelques mois des espèces recensées au sein de la commune.



LA VIE À RÉAU

CÉRÉMONIE DES VOEUX

La cérémonie des vœux du Maire s'est déroulée le lundi 12 Janvier 2015 à la salle des fêtes.

Dans son allocution, Monsieur le Maire a rendu hommage aux victimes de l'attentat perpétré au journal Charlie Hebdo ainsi qu'à Montrouge et à la Porte de Vincennes.

Pour symboliser la liberté d'expression, un crayon a été offert à chaque invité.

Il est revenu sur l'année écoulée, avant d'évoquer les sujets importants pour la commune dans les mois à venir, en particulier dans le domaine de l'urbanisme.

Il a notamment rappelé l'instruction qui est en cours pour un permis de construire déposé par la société FRANCE PIERRE (voir notre article) ainsi que le calendrier de la phase de concertation de la ZAC des Prés Neufs, au sud du Bourg.

A l'issue du discours, les prix du concours des maisons fleuries ont été remis ainsi que les diplômes aux médaillés du travail.

La cérémonie s'est achevée, comme toujours, par un verre de l'amitié.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les lauréats au concours des maisons fleuries sont :

- 1er prix : Monsieur Pascal LAJEANNE
- 2e prix : Monsieur Jean-Claude FREON
- 3e prix : Madame Marie-Thérèse PRADEL
- 4e prix : Madame Françoise RAYNAL
- 5e prix : Monsieur Antonio REGANHA



Projet de « la Ferme des Saints Pères »

La société FRANCE PIERRE a déposé un nouveau permis de construire pour la réalisation d'un programme de logements sur le site de la Ferme des Saints-Pères.

Ce programme avait déjà fait l'objet d'un dépôt de permis il y a plusieurs mois, qui avait été rejeté par l'architecte des bâtiments de France.

Une concertation plus approfondie a permis au constructeur de modifier son projet afin de le rendre compatible avec les préconisations préalables de l'architecte ainsi qu'avec les souhaits exprimés par la municipalité.

Ce programme consiste en la réalisation de 6 maisons de ville, 21 logements sociaux en réhabilitation du bâti ancien, et 94 logements neufs.

Il prévoit en outre l'implantation d'une supérette, de commerces et activités de proximité, d'une crèche mais également l'ouverture d'un espace public donnant sur la rue Frédéric Sarrazin.

Vue d'insertion du projet



Scénario d'aménagement proposé
Pour la ZAC des Prés Neufs



Réunion publique « ZAC des Prés Neufs »

Dans le cadre du lancement de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concertée des Prés-Neufs, une réunion publique est organisée dans **la salle des fêtes communale** le :

lundi 19 janvier 2015 à 20h00.

Cette première réunion sera l'occasion de présenter le projet de développement du Bourg de Réau qui est actuellement à l'étude, et dans lequel s'inscrit la ZAC des Prés-Neufs.

A savoir que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet **tout au long de son élaboration**, et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

LA VIE ASSOCIATIVE

LE COMITÉ DES FÊTES DE RÉAU



Comme chaque 3ème jeudi du mois de novembre, le beaujolais nouveau est arrivé à Réau.

De nombreux Réaltais ont respecté cette tradition et sont venus à la salle des fêtes pour déguster avec modération ce savoureux nectar accompagné de cochonnailles et de fromages. Un moment d'échange et de convivialité !

Le comité des fêtes a organisé le Dimanche 11 janvier une animation Karaoké accompagnée d'une galette des rois, vin et chocolat chaud et clôturée par le brûlage des sapins.



Le comité des fêtes de Réau a organisé un arbre de Noël au mois de décembre. De nombreux enfants ont répondu présents. Ils ont pu se faire maquiller, décorer le sapin et écouter des contes narrés par la compagnie "Ombres et Lumière". Les enfants se sont ensuite réunis pour le goûter (gâteaux faits maison, chocolat chaud, barbe à papa). L'après-midi s'est terminé par l'arrivée imprévue du Père Noël. Il s'est prêté au jeu des photos et les enfants ont pu lui rappeler de ne pas oublier leurs petits souliers. Le père Noël a offert à chacun d'entre eux un sachet de friandises. Petits et grands ont ainsi passé un agréable moment, chaleureux et plein d'émotions.



Merci à tous les bénévoles et à la mairie sans qui rien ne serait possible!

Merci à tous les habitants sans qui le comité des fêtes n'aurait pas de raison d'exister!

Merci à Jean-Luc Léger pour son admirable travail en tant que trésorier et à Monsieur Héry pour sa magnifique interprétation.

Le comité des fêtes souhaite à tous les Réaltais ses meilleurs voeux pour l'année 2015 et espère les voir de plus en plus nombreux à ses manifestations !

LA VIE ASSOCIATIVE

L'ASSOCIATION STOP

Tournois du 1^{er} novembre 2014

À l'initiative de l'Association Réalaise STOP, pétanquistes et footeux se sont réunis le 1^{er} novembre dans le cadre de tournois.

En effet, pas moins de 15 doublettes ont pu échanger quelques lancés de boules dans un excellent état d'esprit et sous un soleil resplendissant. Ce tournoi a vu la victoire de la paire : **Arnaud Clédière** et **Pascal Couturier**. A noter l'excellente prestation de l'enfant **Enzo Fulmar**, 11 ans, qui termine à la seconde place avec son co-équipier **Farid Ba-Idriss**.

Le tournoi de foot, quant à lui, a réuni 7 équipes qui n'ont pas ménagé leurs efforts. Dans la catégorie des enfants, nous noterons la victoire de l'équipe du « PSG » sur celle d'« Evry ». Les plus grands ont lutté ferme. « L'Expérience » (équipe de séniors et vétérans) a eu fort à faire face à « la Jeunesse ». En effet, ces dernières n'ont pas réussi à se départager et ont terminé à la première place du tournoi l'une et l'autre.

Une journée qui fut un réel succès et qui ne demande qu'à être renouvelée.



LA VIE ASSOCIATIVE

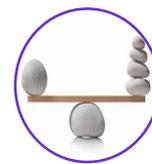
LE CLUB DE LOISIRS DE RÉAU

Le 30 novembre 2014, le Club de Loisirs avait organisé un après-midi jeux de société pour les Réaltais.

L'association déplore le manque de participations des habitants.



Harmonie & Equilibre



Comme chaque année, notre professeur de Qi Gong, Mieu-Chan DAY, sera absente pendant le premier trimestre 2015, car elle va partir à la recherche de ciex plus ensoleillés que les nôtres.

Nous avons donc décidé de faire appel à une sophrologue pendant cette parenthèse hivernale.



Il s'agit de Muriel MARQUET, vivant à Brie-Comte-Robert et exerçant la sophrologie uniquement au domicile des particuliers, entreprises, associations ...

Celle-ci sera donc présente du 8 janvier au 26 mars 2015 inclus, tous les jeudis de 17h30 à 18h45, puis de 19h00 à 20h15, à la salle des fêtes.

Si vous êtes intéressés (il reste très peu de places), merci de contacter Christiane DAGUET au 06.24.31.29.93



LE CHIFFRE DU MOIS

1558

C'est la population officielle de REAU au 1^{er} Janvier 2015.

Ce nombre est en forte augmentation par rapport à celui de l'an passé, qui était déjà lui-même en augmentation par rapport au précédent. Ce phénomène s'explique par la prise en compte d'un nombre important de détenus dans la population totale de la commune, conformément à la législation en vigueur.

Il est également lourd de conséquences. En effet, le seuil à partir duquel une commune est soumise aux obligations de la loi SRU concernant le pourcentage de logements sociaux est fixé à 1500 habitants.

La commune est donc dorénavant concernée par ce dispositif, ce qui n'est pas une bonne nouvelle, compte tenu du retard accumulé en terme de production de logements sociaux (14 logements sociaux sont présent sur la commune alors que nous devrions en compter plus de 110...).

La commune devra donc faire un effort dans ce domaine dans les années qui viennent.

QUOI DE NEUF À SÉNART ?

Et bien justement, la première nouveauté, c'est qu'on ne doit plus dire le SAN mais la Communauté d'Agglomération de Sénart. Le changement est en effet intervenu le 1^{er} janvier 2015. Les compétences et le périmètre restent inchangés.

Les travaux du théâtre de Sénart se poursuivent pour une inauguration probable en fin d'année.

Une étude vient d'être lancée pour identifier les potentiels du territoire de Sénart en terme d'énergies renouvelables.

Des balades thermiques ont été organisées fin 2014 dans chacune des communes de Sénart.

La nouvelle session du Défi Familles à énergies positives a démarré. Pour la première fois, une équipe de RÉAU participe à ce défi. Rappelons qu'il s'agit pour chaque équipe engagée (composée de plusieurs familles) de réaliser au minimum 8% d'économies d'énergie entre 2014 et 2015.



LES CONSEILS MUNICIPAUX

Lors de la séance du 3 novembre 2014, le Conseil Municipal :

- A décidé de prolonger le délai de la convention signée entre l'EPA Sénart, l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France et la commune, pour l'acquisition par l'EPFIF des parcelles de la zone dite de « Bouzigues », en vue de la réalisation de la future « ZAC des Prés Neufs »
- A émis un avis négatif à la proposition de Schéma Régional de Coopération Intercommunale, formulée par Monsieur le Préfet de Région
- A accepté une demande exceptionnelle de dérogation au repos dominical présentée par la société SAFRAN SNECMA

Lors de la séance du 8 décembre 2014, le Conseil Municipal :

- A accordé une subvention exceptionnelle à l'association VITADANCE, suite à sa labellisation comme association partenaire du Téléthon.

Tous les compte rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie et sur le site internet de la Commune.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Toutes les séances sont publiques. Elles ont lieu en Salle du Conseil Municipal à 20 heures.

- Lundi 9 février 2015
- Lundi 30 mars 2015
- Lundi 18 mai 2015



LA VIE À L'ÉCOLE

CLIN D'ŒIL SUR LE CENTRE DE LOISIRS DE RÉAU

Le Centre de Loisirs de Réau fonctionne depuis maintenant 3 mois, sous la direction de Loïc, Directeur du Centre.

Deux sorties, sur le thème médiéval, ont déjà eu lieu, à la grande joie des enfants présents.

SORTIE À PROVINS



Une première visite des terres du Roi avec le Chevalier Fred (l'accueil de loisirs de Pecy-Vandois) et le Chevalier Matatax (l'accueil de loisirs de Réau) ainsi que nos chevaliers en devenir qui ont pu découvrir un spectacle « Ma petite tour m'a dit... » et une chasse aux trésors à travers les remparts et lieux atypiques de la vieille ville.

Quant à nos plus jeunes chevaliers et princesses, ils ont pu s'amuser et danser sur des musiques médiévales ainsi qu'écouter des contes et légendes auprès de Dame Véronique.



SORTIE INTER-CENTRE : Grand tournoi médiéval



Le roi a donné rendez-vous à ses bannerets, Chevalier Fred (l'accueil de loisirs de Pecy-Vandois) et Chevalier Matatax (l'accueil de loisirs de Réau) en son château (Accueil de loisirs de Voisenon/Montereau-sur-le Jard) à l'occasion d'un grand tournoi pour apprendre à se connaître et à jouer ensemble autour des différentes épreuves : Tir à l'arc, Jeux de cibles, Joutes, Molky...

La journée fut conclue par un grand banquet royal.



Inscriptions auprès de Loïc FOREST—mail : al.reau@focel.net—Tél : 06.07.14.48.44

LA VIE À L'ÉCOLE

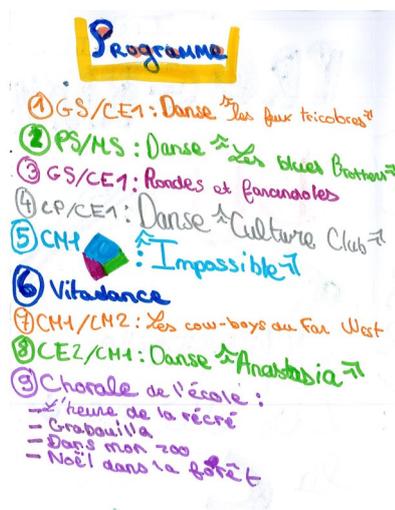
SPECTACLE DE NOËL



Le 12 décembre dernier, les enfants de l'école de la Colombe nous ont encore régales avec leur spectacle de Noël.

Entrecoupés d'intermèdes publicitaires créés et énoncés par les élèves, les danses se sont succédées sur différents thèmes : la country, les années 80... tout cela pour finir sur un super Madison sur lequel parents, enfants, enseignantes et collaboratrices de l'école se sont défoulés.

C'est un grand merci encore à toute l'équipe des enseignantes et des ATSEM qui organisent tous les ans un magnifique spectacle permettant ainsi aux enfants de s'épanouir artistiquement et aux parents d'en prendre plein les yeux.



PRÉ-INSCRIPTIONS EN MATERNELLE

Afin d'organiser dans les meilleures conditions possibles la rentrée des classes de septembre 2015, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la préinscription en maternelle des enfants nés en 2012.

Si vos enfants sont concernés, vous êtes invités à vous rendre en Mairie munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile, **avant le 28 février 2015**.

Vous recevrez ensuite la fiche d'inscription scolaire qui vous permettra de confirmer votre inscription auprès de la Directrice de l'école de la Colombe, Madame Catherine MONTEBAULT.

LA GALERIE DES PORTRAITS

Elisabeth PADUA Conseillère municipale Adjointe au Maire

Elle est née le 15 Juin 1973 à Vitry Sur Seine dans le Val De Marne, mariée et mère de deux enfants de 15 et 9 ans, elle exerce la profession de chargée de Missions Juridiques.

Elle résidait auparavant dans le Val De Marne à Vitry Sur Seine, et à la recherche d'une meilleure qualité de vie pour sa famille, elle tombe sous le charme d'Ourdy et y emménage en Mai 2003.

Ourdy leur a immédiatement plu car ils y trouvent le calme et la verdure tout en restant proches d'un certain nombre de commodités.

Petit à petit, Mme Padua s'est intéressée à ce qu'il se passait dans sa ville et dans son lotissement, dont elle est devenue Présidente de l'ASL (Association Syndicale Libre).

Elle a pu ainsi œuvrer, aux côtés de Monsieur Le Maire, à la rétrocession des parties communes du Lotissement à la Commune dans le but de soulager ses habitants de toutes les charges à venir dans le cadre de l'entretien de celui-ci.

C'est peut être cette action de rétrocession qui a commencé à déclencher en elle une envie de s'impliquer davantage dans la vie de sa commune.

C'est aussi par le fait d'habiter dans un petit village en plein essor et parce qu'elle savait l'équipe en place déjà très motivée, qu'elle a choisi de présenter sa candidature en tant qu'adjointe au Maire en charge des affaires scolaires.

Ce domaine l'a particulièrement intéressée pour deux raisons. Tout d'abord, par le fait que la commune s'agrandit et les besoins dans ce domaine sont variés et importants. Et peut être aussi parce que dans le passé, elle avait la vocation de devenir institutrice (professeur des écoles de nos jours).

Ses attributions au sein de l'équipe municipale :

- Conseillère municipale et Adjointe au Maire,
- Vice-Présidente de la Commission des Affaires Scolaires,
- Membre de la Commission « Fêtes et cérémonies »,
- Membre de la Commission « Jeunesse, sport et associations ».

C'est donc avec joie et grand intérêt qu'elle participe tous les mois au Conseil Municipal qui est un moment fort d'échanges et de prise d'informations. Toute l'équipe en place est motivée et mixe tant le savoir des conseillers déjà présents auparavant que la richesse et l'envie des nouveaux.

Elle souhaite donc continuer à contribuer à l'essor de notre Commune tout en faisant en sorte de garder l'esprit de Réau.

Bref Portrait



41 ans, mariée

2 enfants

Chargée de missions juridiques

Dynamique, motivée et impliquée

Pour Réau

Elle souhaite participer au développement de la commune, répondre davantage aux besoins des Réaltais et faire évoluer la commune sans pour autant affecter son charme rural.

LA GALERIE DES PORTRAITS

Daniel BAUDIN Conseiller municipal

Daniel BAUDIN est né à PROVINS et est âgé de 66 ans. Il habite à Réau depuis l'enfance.

Il avait 9 ans lorsque ses parents se sont installés à Réau en 1957, pour y travailler. Il a ensuite fait le choix d'y vivre à l'âge adulte. Il y a fondé sa famille et acheté une maison dans le bourg.

Veuf depuis 2003, il a eu deux enfants, dont Florent, employé à la commune, qui nous a quittés prématurément.

Il est retraité depuis 11 ans. Comme beaucoup de Réaltais, il travaillait à la SNECMA où il était employé au service « assistance réseau informatique ».

Il a aussi travaillé pendant une vingtaine d'années pour le compte de Monsieur Jean GARNOT, en temps qu'homme toutes mains. Il effectuait également des travaux saisonniers tels que les moissons.

Plutôt discret et réservé, il se montre peu enclin à parler de lui.

Il rend volontiers service, s'exerce au jardinage et au bricolage. Il aime la montagne, les randonnées et regrette de ne plus pouvoir pratiquer le ski. Il est également membre d'un club de vieux tracteurs et en possède deux.

Il a répondu favorablement à la demande d'Alain AUZET lorsque celui ci a constitué son équipe municipale et se trouve nouvellement élu.

Monsieur BAUDIN n'est pour autant pas novice. Impliqué de longue date dans la vie communale, il a fait partie des conseils municipaux successifs de 1983 à 2008 en qualité de conseiller municipal mais aussi de 1er adjoint. Il représente aussi la commune sans interruption depuis 1983 au syndicat départemental des énergies de Seine et marne (SDESM).

Il apprécie avant toute chose l'esprit d'écoute et de dialogue dans lesquels les conseils municipaux se déroulent.

Au sein du conseil municipal, il fait partie des commissions urbanisme et travaux et siège donc toujours au SDESM.

Attaché à sa commune, il souhaite pour Réau, une maîtrise des finances et donc des impôts locaux et un développement progressif et raisonné qui vont dans ce sens et celui du maintien de la qualité de vie du village.

Ses attributions au sein de l'équipe municipale :

- Conseiller Municipal
- Vice-Président de la Commission « listes électorales politiques et prudhommales »
- Membre de la Commission « Travaux »
- Membre de la Commission « Urbanisme »
- Délégué titulaire au SDESM

Bref Portrait



66 ans, veuf

2 enfants

Retraité de la SNECMA

Serviable, réservé

Pour Réau

Il souhaite une maîtrise du budget communal et un développement raisonné de la commune.

ACTION SOCIALE

REPAS DES ANCIENS

Comme les années précédentes, les personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées à Réau, sont invitées à déjeuner à l'auberge « Le Réau » par la municipalité pour fêter la nouvelle année, le :

Mercredi 21 janvier 2015 à 12 h 00.



Si vous venez d'avoir 65 ans, ou si vous êtes nouvel habitant de 65 ans ou plus de Réau, Veuillez vous faire connaître au secrétariat de la Mairie au 01.60.60.85.55.

LE CARNET DE RÉAU

Naissances

PETRIS Raphaël	08/10/2014	Le Plessis Picard
BLATRIX Lucie	17/12/2014	Le Bourg
GUIHARD Zoé	29/12/2014	Ourdy



Nouveauté !!!

Dorénavant, à chaque nouvelle naissance, la Municipalité offrira un coffret naissance aux heureux parents !!!

Communiqué

Écrire à la CPAM de Seine-et-Marne

Par courrier

Afin de faciliter vos démarches, la CPAM de Seine-et-Marne a mis en place une adresse unique. Aussi, pour que vos demandes soient bien réceptionnées, vous devez adresser toutes vos correspondances à la seule adresse suivante :

CPAM DE SEINE-ET-MARNE
77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03

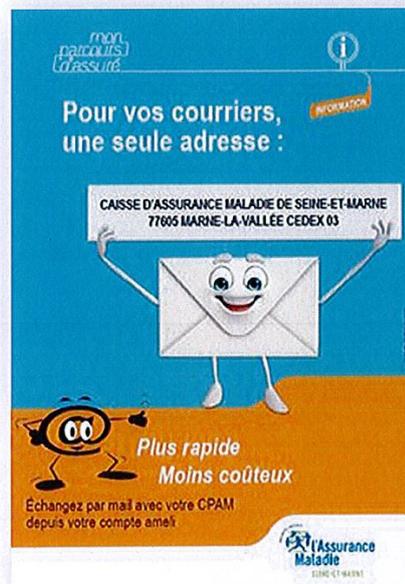
Par mail

Pour échanger par mail avec votre caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne, vous devez ouvrir votre compte personnel sur www.ameli.fr.

- Renseignez votre adresse mail dans la rubrique « mon profil » de votre compte ameli.
- Cochez « oui » pour autoriser la CPAM à vous adresser des informations par mail.
- N'oubliez pas de valider votre adresse mail après réception du mail de confirmation.

Plus rapide, facile et gratuit, la CPAM accuse réception de toute demande et répond dans les cinq jours sur votre messagerie sécurisée intégrée au compte.

En savoir + : www.ameli.fr



Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne - service communication – Décembre 2014
Contact presse : communication@cpam-melun.cnamts.fr

RÉAU PRATIQUE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et Samedi toute la journée
Vendredi après-midi.

MAIRIE

2 Rue de la Croix des Anges
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55
☎ 01.60.60.26.48

✉ mairie.de.reau@wanadoo.fr
Site : reau.fr

OUVERTURE DE LA MAIRIE UN SAMEDI MATIN PAR MOIS DE 9h00 A 12h00 :

Samedi 7 février 2015

Samedi 14 mars 2015

Samedi 11 avril 2015

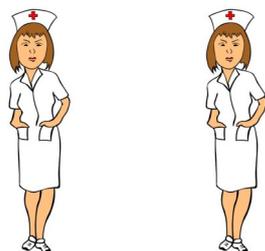
OUVERTURE D'UN CABINET D'INFIRMIÈRES

Un cabinet d'infirmières s'installe à Réau

Deux infirmières libérales, diplômées d'Etat, ont récemment sollicité la municipalité pour les aider dans la recherche d'un local à Réau ou dans une commune voisine.

Les élus ont souhaité permettre leur implantation sur la commune, en leur réservant un local situé dans l'ancienne école, au 2 rue Frédéric Sarazin.

Ce local (l'ancienne classe de CM2) était inoccupé. La commune avait imaginé un temps pouvoir le mettre à disposition des associations, ce qui s'est avéré compliqué du fait de la configuration des lieux.



Pendant quelques mois, les locaux ne serviront que de stockage. La commune réalisera au printemps quelques travaux d'aménagement et de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

A la suite de ces travaux, le cabinet pourra recevoir du public.

Une permanence sera alors organisée par les infirmières un jour par semaine.

Vous pouvez d'ores et déjà faire appel à leurs services.

Voici leurs coordonnées :

Aurore BONTEMPI

06.23.50.42.44

Laure MARQUES

06.31.71.76.95



RÉAU PRATIQUE

PLAN HIVERNAL

Un plan de salage des routes communales a été établi. Il détermine la liste des routes qui seront salées si ces dernières sont considérées dangereuses :



- Rue Frédéric Sarrazin
- Route de Villaroche
- Tout le parcours du car scolaire



Pensez à rentrer vos véhicules afin de faciliter le passage de la déneigeuse.

APPEL AU BON SENS

Conteneurs et encombrants

Afin de faciliter l'accès à vos boîtes aux lettres, vous devez éviter de déposer vos conteneurs devant celles-ci.

Les encombrants qui sont ramassés le mardi doivent être déposés devant vos habitations le lundi soir et non le week-end précédent, pour des raisons esthétiques et de sécurité.

Liaison douce

Le stationnement sur la liaison douce est interdit : celle-ci est réservée exclusivement aux vélos et aux piétons.

Boîtes aux lettres

Il est nécessaire que chaque habitation possède une boîte aux lettres aux normes en limite de propriété.

Déchets verts

La collecte des déchets verts est effectuée de façon hebdomadaire sur les communes du SICTOM de Sénart et tout au long de l'année, fréquence déjà importante en comparaison d'autres communes.

Seul est collecté le conteneur des particuliers en habitat individuel dont la taille dépend de la surface du jardin.

Est autorisé également un surplus composé de 5 sacs poubelles à présenter ouverts d'une contenance d'environ 50 L (pour la tonte) ou de 5 fagots d'une longueur maximum d'1 mètre.

Tout surplus en bac, sac ou vrac n'est pas collecté.

Si la quantité de vos déchets verts est trop importante, le surplus doit être amené en déchèterie de Réau.

Dates à retenir



Lundi 19 janvier 2015 à 20 h 00

À la Salle des Fêtes

Réunion publique

*Concertation préalable à la création
de la ZAC des Prés Neufs*

*Lundi 26 janvier 2015
à 19 h 30*

*Assemblée Générale de
l'Association STOP*

*Lundi 9 février 2015
à 19 h 00*

*Assemblée Générale du
Comité des Fêtes*

*Ouverture de la Mairie
le samedi de 9 h à 12 h*

Samedi 7 février 2015

Samedi 14 mars 2015

Samedi 11 avril 2015

INFO REAU N°29

Janvier 2015

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Patricia PERCET

Impression : Mairie de Réau - Imprimé sur papier PEFC 10-31-179 à 450
exemplaires